



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 67746

Texte de la question

Mme Corinne Marchal-Tarnus souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le mécontentement exprimé par les unions syndicales de retraités de Meurthe-et-Moselle concernant la baisse du pouvoir d'achat des retraités, liée à la non-revalorisation des pensions. En effet, ils estiment qu'au cours de ces derniers mois, de nouvelles charges sont venues détériorer leur situation financière. Parmi ces augmentations, celles des prélèvements sociaux obligatoires, la hausse du forfait hospitalier (porté à 14 euros), le déremboursement de nombreux médicaments ou bien encore l'instauration du forfait d'un euro pour chaque consultation médicale. Aussi, semblerait-il que le montant des pensions (de bases et complémentaires) n'ait pas été aligné sur celui du SMIC et que la revalorisation de celles-ci, de 2 % au 1er janvier 2005, reste inférieure à l'évolution constatée des prix (environ 2,2 %). Dans ce contexte, elle souhaiterait savoir s'il est envisagé d'indexer les retraites (de bases et complémentaires) sur la revalorisation annuelle du SMIC ainsi que sur les indicateurs du coût de la vie.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Marchal -Tarnus](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67746

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2005, page 6188

Question retirée le : 26 juillet 2005 (Fin de mandat)